

Convention d'ADR

Le sommaire de l'article

- *La convention DADR : qu'est-ce que c'est ?*
- *Les objectifs de la convention DADR*
- *La mise en œuvre de la convention DADR*
- *Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la convention DADR*
- *Les résultats obtenus grâce à la convention DADR*
- *La suite de la convention DADR*

La Convention d'ADR est une convention internationale qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 décembre 1966. La Convention vise à réglementer le transport des marchandises dangereuses par voie terrestre afin de prévenir les accidents et de minimiser les dommages causés par ces accidents. La Convention est entrée en vigueur le 1er janvier 1968 et a été ratifiée par la plupart des pays membres de l'ONU. La Convention s'applique aux marchandises dangereuses qui sont transportées par voie terrestre, y compris les camions, les trains et les autobus. La Convention définit les responsabilités des différents acteurs du transport, y compris les conducteurs, les entreprises de transport, les shippers et les consignataires. La Convention établit également des règles concernant le packaging, l'étiquetage, la documentation et la formation du personnel chargé du transport des marchandises dangereuses.

La Convention d'ADR est une convention internationale qui a pour objet de réglementer le transport des marchandises dangereuses par voie terrestre. Elle a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 15 septembre 1957 et est entrée en vigueur le 30 janvier 1959.
 La convention a été révisée en 1967, 1979 et 1990. La convention de Vienne sur les routes internationales (convention de 1968) est une convention connexe à la convention d'ADR.

La convention d'ADR s'applique aux marchandises dangereuses transportées par route en vrac ou en colis. Elle ne s'applique pas aux marchandises transportées par voie ferrée, par voie navigable intérieure, par pipeline, par câble ou par téléphérique. La convention d'ADR est gérée par le Comité des parties de la convention d'ADR, qui se réunit tous les deux ans.
